

HABITER EN FLANDRE LE CHOIX DU PORTFEUILLE

Les transferts de compétences organisés par la 6^e réforme de l'Etat entrent en application progressivement. Réclamés par les partis flamands, certains d'entre eux pourraient renforcer l'attrait socioéconomique de la Flandre. Jusqu'à un certain point. Essai de prospective. PAR MICHELLE LAMENSCH

Quelque 300 000 francophones vivent en Flandre, dont environ 150 000 en périphérie bruxelloise. Au 1^{er} janvier 2013, s'ajoutaient à la population flamande autochtone 467 882 étrangers, soit 187 000 de plus que dix ans auparavant, une hausse relative plus forte qu'en Wallonie et à Bruxelles.

Vivre en Flandre, en périphérie bruxelloise surtout, quand on n'est pas néerlandophone, implique certaines contraintes politiques et culturelles liées à la liberté d'expression : tracasseries linguistiques lors d'activités privées dans des lieux publics et à l'occasion d'échanges commerciaux, etc. Mais habiter au Nord du pays recèle également quelques avantages économiques et sociaux, que les transferts de compétences pourraient bien accentuer. C'est ce que nous allons voir, avec l'aide du Pr Giuseppe Pagano, chef du Service de Finances publiques et Fiscalité à l'Université de Mons.

Nous avons épinglé ci-dessous quelques transferts de compétences aux Régions pour lesquels des différences Nord/Sud pourraient apparaître ou se renforcer.

FISCALITÉ

Centimes additionnels : avantage à la Flandre

A partir du 1^{er} janvier 2015, les Régions devront lever des centimes additionnels à l'impôt des personnes physiques (IPP)

versé à l'Etat. Comme le font déjà les communes. L'Etat ne versera plus de dotations aux Régions (25 % de la collecte de l'IPP) et réduira d'autant l'impôt qui lui est dû par le contribuable. Plutôt que 1 000 euros, par exemple, le citoyen

ne payera plus que 750 euros d'impôt à l'Etat.

Dès qu'ils seront installés, les gouvernements régionaux, désormais privés de dotation fédérale, auront la désagréable tâche de fixer un impôt additionnel régional à l'IPP, de l'ordre de 33 % de cet IPP, pour que l'opération soit neutre pour le contribuable (33 % de 750 euros + 750 euros = 1 000 euros).

« La Région wallonne, qui a besoin d'argent, pourrait fixer cet additionnel à 34 ou 35 %, tandis que la Flandre, mieux pourvue, pourrait fixer le taux à 32 voire 31 %. La probabilité que les impôts diminuent en Flandre est plus élevée que celles prévalant en Wallonie et à Bruxelles. A priori, il y aurait donc un avantage, à cet égard, à habiter en Flandre. »

RÉDUCTION D'IMPÔT

Avantage à la Flandre...

Les mêmes réductions d'impôt sont actuellement consenties, partout dans le pays, sur les emprunts hypothécaires liés à l'achat de l'habitation principale. A partir de ce 31 juillet, les Régions auront toute latitude pour augmenter ou diminuer cette réduction d'impôt.

« Ici aussi, la probabilité qu'on ait des cadeaux fiscaux du côté flamand est a priori plus grande qu'en Wallonie et à Bruxelles. Sans qu'on puisse préjuger l'attitude des futurs gouvernements régionaux. Mais si la Flandre, plus prospère, tenait tellement à avoir cette autonomie fiscale, c'est probablement pour réduire les impôts... A Bruxelles et en Wallonie, la situation économique est moins favorable pour le faire. »

... jusqu'à un certain point

Cette attractivité de la Flandre pourrait avoir un revers et influencer à la hausse les coûts de l'immobilier sous l'effet du dopage de la demande.

« Si différence de fiscalité il y a, il risque d'y avoir déplacement accru de population vers la Flandre, malgré les problèmes linguistiques, jusqu'au moment où la hausse des prix de l'immobilier compensera les réductions fiscales (centimes additionnels à l'IPP et réduction d'impôt sur l'habitation). A terme donc, dans dix ans ou plus, les avantages entre les Régions s'équilibreront. »

EMPLOI

Contrôle des chômeurs : la Flandre plus exigeante

La Flandre compte plus d'emplois disponibles que Bruxelles et la Wallonie. Appréciable, quand on cherche du travail. 50 000 Wallons sont occupés en Flandre et font la navette. Un contrat d'emploi

fixe incite son bénéficiaire à s'installer près de son lieu de travail.

« Beaucoup plus que la Wallonie, mais pas que Bruxelles, la Flandre est un gisement d'emplois. Du point de vue de l'emploi, vivre en Flandre est donc plutôt un avantage. On suppose prudemment que les contrôleurs flamands du chômage sont plus exigeants que les contrôleurs francophones, d'autant qu'il y a plus d'emplois en Flandre et donc moins de raisons d'y chômer... Pour un chômeur, ce n'est pas très confortable. Et s'il reste chômeur, ce n'est peut-être pas une bonne idée de s'installer en Flandre, sachant que les indemnités de chômage sont identiques partout dans le pays... »

ALLOCATIONS FAMILIALES

Avantage à la Flandre

A l'opposé des Wallons, la Flandre voulait absolument maîtriser ses allocations familiales.

« A terme, les Flamands auront, plus que les francophones, les moyens d'aug-

menter les allocations familiales. La revalorisation de ces allocations est le meilleur moyen de réduire la pauvreté des enfants. Mais on discute en Flandre (et à Bruxelles, NDLR) pour uniformiser les allocations pour tous les enfants, au lieu du régime progressif actuel. Si ce devait être le cas, il n'y aurait plus d'intérêt à avoir des familles très nombreuses en

Flandre. Mesure loin d'être anodine, les familles belges font moins d'enfants que certaines familles étrangères... Mais a priori, la marge de manœuvre pour augmenter les allocations familiales est plus importante en Flandre qu'en Wallonie et surtout à Bruxelles. Idem pour les aides aux personnes handicapées, les maisons de repos, etc. » ■

UN TERREAU FAVORABLE

Comment va la Flandre ? Voyons ce qu'en disent les statistiques officielles, fédérales et régionales.

PAR MICHELLE LAMENSCH

En 2012, la Flandre produisait 57,7% du PIB national, la Wallonie 23,4% et Bruxelles 18,8%. En 2014, la progression des PIB régionaux devrait « s'accélérer nettement » pour atteindre 1,1% à Bruxelles, 1,3% en Wallonie et 1,5% en Flandre. En 2015, elle s'intensifierait encore dans les trois Régions et le plus fortement en Flandre.

En 2011, le revenu moyen du Flamand (17 146 euros) dépassait de 6,5% celui du Belge moyen, quand celui du Wallon (15 277 euros) se situait 5,1% sous la moyenne nationale et celui du Bruxellois (12 885 euros) 20% sous cette même moyenne.

En 2013, là où le chômage frappait 5% des Flamands, le manque d'emploi accablait 11,9% des Wallons et 21,9% des Bruxellois.

En 2012, le taux de pauvreté (moins de 1 000 euros mensuels pour un isolé et de 2 101 euros pour un ménage avec deux enfants) était, en Belgique, de 15,3%. En Flandre, il était de 9,8%, en Wallonie de 19,2% et à Bruxelles de... 33,7%.

Une population prospère et active alimente les caisses publiques et permet ainsi, en théorie, des dépenses et investissements sociaux.

Pour diverses raisons, le Brabant flamand, privilégié en Flandre, a vu arriver à lui 70 000 Bruxellois, depuis 2009, tandis que 35 000 Brabançons flamands s'installaient à Bruxelles. Les personnes ayant déménagé vers le Brabant flamand étaient surtout des jeunes couples avec enfants et disposant d'un emploi, alors que celles ayant opté pour Bruxelles étaient surtout de jeunes isolés, inactifs ou sans emploi.

A la longue, vu la hausse continue de la demande, les prix de l'immobilier, déjà plus élevés en périphérie bruxelloise que dans le reste de la Flandre, qu'en Wallonie et à Bruxelles, pourraient encore grimper.

« FAIRE PLUS AVEC MOINS... »

Les négociations entamées pour la formation des gouvernements flamand, wallon et bruxellois se déroulent dans un contexte particulièrement difficile. D'autant que les matières transférées ne seront pas accompagnées de l'intégralité des moyens.

Comme dit Kris Peeters (CD&V), ministre-président flamand sortant, « il faudra faire plus avec moins. »

Au Nord, les partenaires presentis N-VA et CD&V évoquent une économie d'1,3 milliard en 2015. Pour lancer de nouvelles politiques, ils doivent encore décider s'ils autoriseront un déficit pour une année ou plus.

A Bruxelles, PS, cdH, FDF, VLD, CD&V et SP.A envisagent, d'ici à 2017, une réforme fiscale axée sur la taxation du patrimoine. En attendant, ils s'accordent pour dégager 300 millions afin de maintenir, disent-ils, le budget régional à l'équilibre tout au long de la législature. L'effort étant réalisé, pour un peu plus des 2/3, par une réduction structurelle des dépenses, couplée à l'une ou l'autre mesure fiscale.

Les négociateurs wallons (PS et cdH) envisagent, de leur côté, de réduire le montant déductible des titres-services pour l'utilisateur.

La Fédération Wallonie-Bruxelles prévoit, elle, d'économiser 150 millions par an, de manière récurrente, dès l'an prochain.

D'après le Bureau fédéral du Plan et les trois instituts statistiques régionaux, le transfert des charges de la 6^e réforme de l'Etat dégrade les finances publiques des Régions et Communautés, surtout celles de la Flandre et plus encore celles de la Région wallonne.

Le solde de financement de la Région wallonne serait ainsi, à politique inchangée, de -644 millions en 2015 et de -809 millions en 2019. En revanche, la Communauté française reviendrait à l'équilibre en 2016 et serait dans le vert (+351 millions) en 2019.

La Flandre deviendrait déficitaire en 2015 (-544 millions) et le resterait à moyen terme (-377 millions en 2019).

Quant à la Région de Bruxelles-capitale, refinancée par la 6^e réforme de l'Etat, elle afficherait +219 millions en 2015 et +310 millions en 2019. ■